

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUNEL**

L'an deux mille vingt trois
Le quatorze décembre
Le Conseil Municipal de Lunel s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Pierre SOUJOL, Maire

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023

Étaient présents :

Mme GOUGEON, M. CRÉCHET, Mme MICHEL, Mme MOKADDEM, M. GRASSET, Mme POLERI, adjoints au Maire, M. HERMABESSIÈRE, M. BERTHET, M. REMESY, Mme RÉGNIER, M. P. CHABERT, Mme BONFILS, Mme PAPAÏX, Mme DALLE, M. BENIATTOU, M. DOMENECH, M. SBAAÏ, Mme EL AZZOUZI, M. WEBER, Mme AUTIER, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, Mme GIMENEZ, Mme PLANE, Mme BUFFET, conseillers municipaux.

Représentés :

M. DALLE par M. Le Maire,
M. ALIBERT par Mme DALLE,
M. GALKA par M. CRÉCHET,
Mme THOMAS par M. BERTHET,
Mme MOREL-SAVORNIN par Mme GOUGEON,
Mme RAZIGADE par Mme LEMAIRE,
M. C. CHABERT par Mme PLANE.

Absente :

Mme DERDOUR.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 34

Le quorum est valablement atteint.

Secrétaire de séance : Paulette GOUGEON

DE36CULT23207	ACTUALISATION DES TARIFS LOCATION SALLES MUNICIPALES AU 1ER JANVIER 2024
----------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'actualisation des tarifs de location des salles municipales, à compter du 1^{er} janvier 2024, selon les barèmes suivants :

	Associations lunelloises		Associations extérieures, autres structures ou particuliers	
	Réservation récurrente	Manifestation ponctuelle, réservation occasionnelle	Forfait	1/2 journée
Espace Castel - 173 rue Marx Dormoy		Forfait journée	1/2 journée	

				journée	
Ambrussum	Gratuit	129,85 €	64,95 €	168,80 €	84,40 €
Caladons	Gratuit	77,65 €	38,85 €	100,95 €	50,50 €
Via Domitia	Gratuit	77,65 €	38,85 €	100,95 €	50,50 €
Gaucelms	Gratuit	77,65 €	38,85 €	100,95 €	50,50 €
Valatoura	Gratuit	77,65 €	38,85 €	100,95 €	50,50 €
Auditorium	Gratuit	408,90 €	204,45 €	531,55 €	265,80 €
La Rotonde	Gratuit	129,85 €	64,95 €	168,80 €	84,40 €
La Rotonde + Office traiteur	Gratuit	254,80 €	127,40 €	331,25 €	165,65 €
Auditorium + La Rotonde	Gratuit	470,00 €	235,00 €	611,00 €	305,50 €
Ensemble Castel	Gratuit	750,00 €	375,00 €	975,00 €	487,50 €
Salle Georges Brassens – 50 rue Tivoli					
	sans objet	588,20 €	294,10 €	1463,30 €	731,65 €
Espace des Arènes – Esplanade Roger Damour					
Salle des Trophées	sans objet	129,85 €	64,95 €	168,80 €	84,40 €
Salle des Trophées + Office traiteur	sans objet	254,80 €	127,40 €	331,25 €	165,65 €
Terrasse	sans objet	382,20 €	191,10 €	496,80 €	284,40 €
Salle des Trophées+ office traiteur + Terrasse	sans objet	637,00 €	318,50 €	828,05 €	414,05 €
Arènes + Terrasse	sans objet	3 397,10 €		4 853,00 €	
Journée supplémentaire (montage et démontage)	sans objet	1 698,55 €		2 426,50 €	
Arènes + Terrasse + Salle des Trophées	sans objet	3 628,83 €		4 987,75 €	
Journée supplémentaire (montage et démontage)	sans objet	1 813,81 €		2 591,10 €	

Espace Vauban, Salle de réunion	207 avenue du Général de Gaulle	TARIFS
	Forfait journée	
	Associations Lunelloises	Gratuit
	Association extérieure	154,70 €
	Employé Municipal – Élus	154,70 €
	Particuliers	154,70 €
	Syndics de Copropriétés	154,70 €
Salle du Mas de Chambon	56 chemin du Mas de Chambon	
	Forfait journée	
	Associations Lunelloises	Gratuit
	Syndics de Copropriétés	141,45 €
Salle Folquet	46 rue Pierre Curie	
Lunellois, Employé Municipal, Conseiller Municipal, Organisme Extérieurs		
	Mise à disposition du vendredi 10h au samedi 10h	764,40 €
	Mise à disposition du samedi 10h au lundi 10h	1 069,90 €
	mise à disposition du vendredi 10h au lundi 10h	1 836,95 €
Association Lunelloise	1ère location gratuite*	
	Mise à disposition du vendredi 10h au samedi 10h	613,65 €
	Mise à disposition du samedi 10h au lundi 10h	919,10 €
	mise à disposition du vendredi 10h au lundi 10h	1 528,10 €
Lotos – réservés aux associations Lunelloises	Forfait journée	
	Mise à disposition le vendredi	613,65 €
	Mise à disposition le samedi	919,10 €
	Mise à disposition le dimanche	919,10 €

Tarif journalier association Lunelloises	Forfait journée	
	Ouverture du lundi au jeudi exclusivement	613,65 €
Tarif horaire associations Lunelloises	Plage horaire 10 heures / 18 heures avec un minimum de 3 heures de réservation	
	Du lundi au jeudi	24,15 €
Manifestations en partenariat avec la Mairie	1ère location gratuite * - sauf pour les lotos	
Mise à disposition temporaires à usage professionnel		
	Tarif journalier	25,90 €
	Tarif mensuel	375 €

**Gratuité réservée aux associations à vocation caritative, sportive, culturelle, sociale ou de loisirs.*

En cas de restitution de la salle dans un état de propreté non satisfaisant, la ville facturera à l'utilisateur une prestation de ménage

Prestation	TARIFS 2024
Intervention ménage	50,00 €

Toute personne physique ou morale sollicitant la location des espaces municipaux devra être en possession d'une police d'assurance responsabilité civile.

Cautionnement	TARIFS 2024
Espace Castel – Salles de réunion	258,50 €
Espace Castel – Auditorium	517,00 €
Espace Castel – La Rotonde	517,00 €
Espace Castel – Auditorium + La Rotonde	517,00 €
Espace Castel – Ensemble Castel dans sa totalité	517,00 €
Salle Georges Brassens	877,20 €
Espace des Arènes – Salle des Trophées	1 213,25 €
Espace des Arènes – Terrasse	1 213,25 €
Espace des Arènes – Salle des Trophées + Terrasse	1 213,25 €
Espace des Arènes – Salle des Trophées + Terrasse + Arènes	1 213,25 €
Salle Folquet	748,50 €
Espace Vauban, salle de réunion	309,45 €
Salle du Mas Chambon	145,45 €

Dans la continuité du soutien de la Ville au tissu associatif, les associations lunelloises pourront bénéficier annuellement d'une mise à disposition à titre gracieux d'un des espaces municipaux (sous réserve de disponibilité et après validation de l'objet et de la nature de l'événement organisé).

Lors des campagnes électorales, une salle peut être mise à disposition gracieusement, pour chaque tour de vote, au profit d'un parti ou d'un candidat qui en fait la demande.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'APPROUVER l'actualisation des tarifs de location des salles municipales applicables à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Lunel dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,

à compter de la réponse de la Ville de Lunel si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Pour extrait conforme
Le Maire,

Pierre SOUJOL



La secrétaire de séance,

Paulette GOUGEON

VOTE

Nombre de conseillers présents ou représentés : 34

Nombre de votants : 34

Pour : 27

Contre : 7

Abstention : 0